

## DESIGNATION DE BENEFICIAIRE(S) EN CAS DE DECES

Uniprévoyance met à disposition un outil simple et sécurisé pour déclarer ou actualiser la désignation de bénéficiaire(s)

### 1. Connectez-vous



- Rendez-vous sur le site <https://quijedesigne.fr>
- Assurez-vous que votre téléphone portable est à proximité et que vous disposez d'une pièce d'identité dématérialisée pour créer un certificat numérique qui sera valable pendant 5 ans
- Saisissez votre adresse email personnelle, puis validez

### 2. Complétez le formulaire

- Ce formulaire est vierge, vous devez donc renseigner la raison sociale de votre employeur (obligatoire)
- Complétez vos données personnelles. Indiquez si vous souhaitez recevoir le PDF signé en pièce jointe à votre accusé de réception
- Désignez vos bénéficiaires en cochant le type de désignation de votre choix, 4 possibilités :
  - La désignation standard qui définit un ordre préétabli
  - La désignation spécifique, qui permet d'indiquer la chronologie et/ou la répartition du capital entre les bénéficiaires que vous aurez choisis
  - La désignation personnalisée, elle vous offre la possibilité de rédiger un texte libre allant jusqu'à 5000 caractères
  - La désignation d'un notaire, elle vous permet d'indiquer les coordonnées de votre notaire en charge du règlement de votre succession



### 3. Validez et signez



- Relisez votre document jusqu'en bas de la page (à l'aide du curseur)
- Créez votre certificat numérique personnel via l'interface Universign et confirmez
- Téléchargez votre pièce d'identité et confirmez votre demande
- Un code vous est envoyé par SMS. Saisissez ce code dans l'espace prévu et validez
- Votre désignation de bénéficiaires est effectuée

### 4. Réceptionnez votre confirmation électronique

- Votre désignation de bénéficiaires est validée. Vous recevez la validation de votre demande et l'original en PDF signé électroniquement



Une Assistance est à votre disposition par mail sur [db@ugipsgestion.fr](mailto:db@ugipsgestion.fr) ou par téléphone au 01 42 49 78 26 (du lundi au vendredi de 9h à 17h)

Si toutefois vous ne disposez pas d'un accès internet, vous trouverez ci-joint une désignation de bénéficiaires à compléter. L'original sera à nous retourner par voie postale.



## PRECONISATIONS POUR LA REDACTION D'UN BULLETIN DE DESIGNATION BENEFICIAIRE(S) SPECIFIQUE

Si la disposition contractuelle ne répond pas à votre souhait de bénéficiaire(s), vous avez la possibilité de formuler une désignation spécifique en tenant compte des recommandations suivantes :

### DESIGNATION DU CONCUBIN :

Si vous désignez votre concubin, vous devez impérativement indiquer ses noms et prénoms, la simple mention « concubin » est insuffisante.

### DESIGNATION DES ENFANTS :

Si vous désignez nommément vos enfants, cela exclut les enfants à naître.

La formule suivante : « Mes enfants nés et à naître, par parts égales entre eux » couvre la totalité des enfants.

### DESIGNATION DES PARENTS :

Vous pouvez adopter l'une des formules suivantes :

« Mon père et ma mère par parts égales entre eux ou, au survivant en cas de prédécès de l'un d'eux » ou si l'un d'eux est désigné en priorité « Ma mère à défaut mon père » ou (inversement).

### AUTRES DESIGNATIONS :

Si vous désignez nominativement plusieurs bénéficiaires, indiquez les noms, prénoms, le lien de parenté s'il existe et leur date de naissance. Il est également important de préciser le degré de priorité de chacun d'eux :

#### CAS N°1 :

Vous souhaitez que le capital soit versé en totalité à la première personne désignée, et si celle-ci est décédée à la date du décès de l'assuré(e), à la personne suivante.

Rédigez comme suit :

« Monsieur X..., à défaut Madame Y.... »

#### CAS N°2 :

Vous souhaitez que le capital soit réparti de façon égale entre les différents bénéficiaires.

Rédigez comme suit :

« Monsieur X..., Madame Y..., par parts égales entre eux »

En cas de décès de l'un d'eux, sa part reviendra au survivant.

#### CAS N°3

Vous souhaitez que le capital soit réparti selon des proportions distinctes entre les bénéficiaires, dans la limite de 100% du capital.

Rédigez comme suit :

« 30% à Monsieur X..., 50% à Madame Y..., 20% à Monsieur Z.... »

Toute désignation considérée non conforme par l'assureur sera retournée à l'assuré(e).